



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 11 juin 2023 à Durmenach (Sundgau)

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2022

Par souci de transparence de notre gestion, le rapport financier et le rapport de nos réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022 sont consultables sur le site de l'association asma.fr, rubrique : « À propos de l'ASMA/l'association/assemblées générales/2023 ».



Assemblée Générale du 11 juin 2023
tenue à Durmenach (Haut-Rhin)

Association pour la Sauvegarde
de la Maison Alsacienne

Résultats Financiers Année 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1

1 – Grands postes comptables

1.1 Résumé des recettes et dépenses de l'exercice 2022.



Les grands postes comptables

| (en Euros) | Rappel Année 2021 | | ANNÉE 2022 |
|---------------------------------------------|-------------------|-----------|---------------|
| Recettes | 44 746,75 € | (+ 41,4%) | 63 278,17 € |
| <i>dont Cotisations & Dans</i> | 33 930,00 € | (+ 6,2%) | 36 042,00 € |
| <i>Contributions des Collectivités</i> | 2 050,00 € | (+ 41,5%) | 2 900,00 € |
| Dépenses | 36 426,90 € | (+ 45,0%) | 52 829,59 € |
| Bénéfice net | 8 319,85 € | (+ 25,6%) | 10 448,58 € |
| Ventilation bénéfice net : | | | |
| ➤ Résultat sur activités courantes | + 12 819,85 € | | + 13 448,58 € |
| ➤ Résultat Livre de Cinquantenaire | - 4 200,00 € | | - 3 000,00 € |
| Réserves et Disponibilités | 123 408, 26 € | (+ 8,5%) | 133 856,84 € |
| Adhérents* personnes physiques | 869 | | 885 |
| Adhérents* autres | 76 | | 87 |
| * Nombre d'adhérents à jour de cotisation : | 945 | (+2,9%) | 972 |

3

Ce tableau présente les grandes masses de recettes et dépenses de l'année 2022 comparées à celles de l'année 2021. Les écarts et faits marquants sont les suivants :

1.2 - Recettes de l'exercice 2022

Nos recettes totales s'établissent à **63.278,17 €** contre 44.746,75 € l'année précédente, soit une augmentation de 18.531,42 € (+ 41%). Elle provient :

- ✓ d'une augmentation de 2.962 € au titre des cotisations, dons de soutien et contributions des communes
- ✓ de l'augmentation du nombre des abonnements à la revue MPF, des recettes générées par l'organisation de stages et l'insertion d'encarts publicitaires dans nos publications pour 3.142 €
- ✓ de recettes reçues au titre du règlement par les adhérents des repas servis à l'AG du 3 juillet 2022 pour 3.122 €. Pour rappel, en 2021, l'AG s'était tenue en non-présentiel.
- ✓ de l'augmentation des produits financiers du fait de l'accroissement des taux d'intérêts pour 688 €
- ✓ des abandons de créances de la part de membres du Comité pour les indemnités kilométriques pour frais d'utilisation de véhicules personnels et de la diminution des transferts de charges pour 3.517 €
- ✓ d'une recette exceptionnelle constituée par l'encaissement en novembre 2022 de 5.100 € au titre de dons affectés au sauvetage d'une maison datée de 1554 à Buschwiller dans le Sundgau. (Ce montant, augmenté d'une contribution prise sur fonds propres de l'ASMA de 1.200 €, a été reversé au Cercle d'Histoire Buchholz qui a géré financièrement les opérations de démontage et de stockage).

1.3 - Dépenses de l'exercice 2022

Nos dépenses totales s'établissent à **52.829,59 €** contre 36.426,90 € l'année précédente, soit une augmentation de 16.402,69 € (+ 45,0%). Elle provient :

- ✓ d'une légère progression de nos dépenses courantes de fonctionnement de 1.124,08 €
- ✓ des frais d'organisation de notre AG du Cinquantenaire le 3 juillet 2022 pour 7.351,73 €.
- ✓ d'une diminution des frais d'avocat pour - 4.681,70 €
- ✓ de l'augmentation du nombre d'abonnements reversés au titre de sa revue à MPF, des dépenses générées par l'organisation de stages et pour la rédaction du livre du cinquantenaire pour 1.608,86 €
- ✓ des dépenses engagées par des membres du Comité au titre des indemnités kilométriques pour frais d'utilisation de véhicules personnels pour 3.699,72 €
- ✓ d'une dépense exceptionnelle de 7.300 € au titre d'une contribution de l'ASMA à la restauration de l'ancienne grange dîmière à Mommenheim (1.000 €), d'une contribution de l'ASMA au sauvetage d'une maison datée de 1554 à Buschwiller (1.200 €) et du reversement des dons reçus au titre du sauvetage de la maison datée de 1554 à Buschwiller (5.100 €)

Tout ceci nous donne un résultat 2022 excédentaire de 10.448,58 €, correspondant à un résultat positif sur nos activités habituelles de 13.448,58 € diminué de la 2^{ème} échéance réglée fin 2022 pour la rédaction du Livre du Cinquantenaire pour 3.000 €.

1.4 - Rappel des principes comptables

Notre association tient une comptabilité de trésorerie. Recettes et dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles apparaissent sur notre compte bancaire.

1.5 - Trésorerie au 31 décembre 2022

Le résultat positif de l'exercice 2022 se reflète dans notre trésorerie qui progresse de 8,5% à **133.856,84 €**. Pour rappel, ce montant comprend toujours l'intégralité d'une subvention de 10.000 € perçue le 11/09/2019 pour la création d'un matériauthèque à Nordhouse dont les travaux n'ont toujours pas débuté.

1.6 - Adhérents au 31 décembre 2022

Après avoir atteint 600 en 2018, 678 en 2019, 802 en 2020 et 945 en 2021, le nombre d'adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2022 s'établit à **972**, en légère progression de 2,9%, se décomposant en 885 personnes physiques et 87 personnes morales, collectivités et associations.

2 – Compte de résultat au 31 décembre 2022

|  Compte de Résultat au 31 décembre 2022 - Euros | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|------------------|
| RECETTES 2022 | | DEPENSES 2022 | |
| Vente de matériel stocké | 0,00 | Achat de matériel stocké | 528,99 |
| Cotisations | 25 090,00 | Frais de fonctionnement | 20 729,50 |
| <i>Jeune < 30 ans une pers.</i> | 300,00 | <i>Matières et fournitures</i> | 468,50 |
| <i>Jeune couple</i> | 380,00 | <i>Location locaux</i> | 316,87 |
| <i>Une Personne</i> | 8 970,00 | <i>Assurance</i> | 414,35 |
| <i>Couple</i> | 9 840,00 | <i>Frais postaux & télécom</i> | 5 031,70 |
| <i>Personnes Morales</i> | 5 600,00 | <i>Impressions</i> | 5 928,00 |
| Dons | 10 952,00 | <i>Prestations de services</i> | 6 354,31 |
| Contributions | 30 Collectivités adhérentes | <i>Frais de déplacement</i> | 2 215,77 |
| Produits d'activités annexes | 10 880,00 | Dépenses d'activités annexes | 10 895,86 |
| <i>Abonnements revue MPF</i> | 4 776,00 | <i>Reversements à MPF</i> | 4 656,00 |
| <i>Stages & animations</i> | 3 440,00 | <i>Stages et animations</i> | 3 214,86 |
| <i>Ventes d'ouvrages</i> | 0,00 | <i>Achats d'ouvrages</i> | 0,00 |
| <i>Insertions publicitaires</i> | 2 664,00 | <i>Livre du Cinquantenaire</i> | 3 000,00 |
| <i>Autres</i> | 0,00 | <i>Autres</i> | 25,00 |
| Repas AG & Stages | 3 122,00 | Repas AG & Stages | 7 351,73 |
| Produits financiers | 1 115,61 | Frais bancaires | 374,99 |
| Prod.except. : Dons sauvetage « Buschwiller » | 5 100,00 | Dons & libéralités | 7 300,00 |
| Abandons de créances | 3 699,72 | Ind. Km bénévoles (<i>créances abandonnées</i>) | 3 699,72 |
| Transferts de charges | 418,84 | Honoraires de justice | 1 948,80 |
| Total Recettes | 63 278,17 | Total Dépenses | 52 829,59 |
| | | BÉNÉFICE 2022 | 10 448,58 |

Notre Compte de Résultat 2022 se présente donc ainsi : des recettes de 63.278,17€ et des dépenses de 52.829,59 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 de **10.448,58 €** que nous vous proposons d'affecter en compte de Report à Nouveau, conformément à une résolution soumise au vote à l'AG 2023.

Ces montants sont explicités dans les différents tableaux suivants.

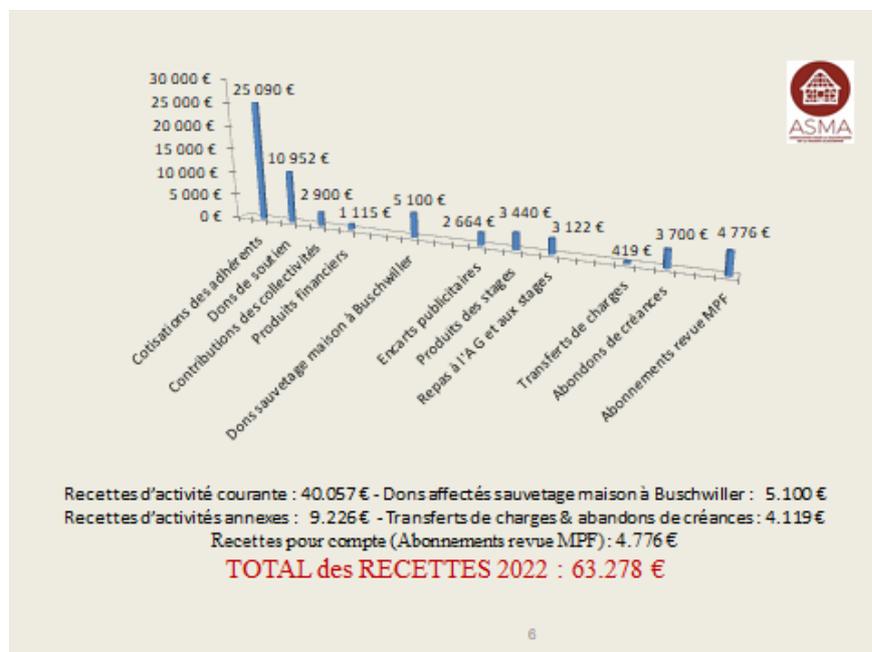
3 – Réserves et disponibilités au 31 décembre 2022

|  RESERVES et DISPONIBILITES au 31/12/2022 | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------|
| Réserves | | 15,00 € |
| Disponibilités | | 133 841,84 € |
| <i>Banques (1)</i> | | <i>133 841,84 €</i> |
| <i>Caisse</i> | | <i>0,00 €</i> |
| (1) Banque Populaire | | 130 748,64 € |
| Crédit Mutuel | | 3 093,20 € |

Notre trésorerie disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 133.841,84 € placée auprès de la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne et du Crédit Mutuel.

4 – Analyse des recettes et des dépenses de l'exercice 2022

4.1 - Analyse des Recettes de l'exercice 2022 : 63.278 €



➤ Recettes d'activité courante pour 40.057 €

- ✓ Cotisations des personnes physiques et morales 25.090 €
- ✓ Dons de soutien 10.952 €
[Les dons de soutien représentent 43,6% du montant des cotisations]
- ✓ Contributions des collectivités 2.900 €
[30 collectivités, contre 21 l'année précédente, sont adhérentes à l'ASMA au 31/12/2022]
- ✓ Produits financiers 1.115 €

➤ Produits exceptionnels pour 5.100 €

- ✓ Dons reçus affectés au sauvetage d'une maison datée de 1554 à Buschwiller (Sundgau) 5.100 €

➤ Recettes d'activités annexes pour 9.226 €

- ✓ Insertions publicitaires dans nos publications 2022 2.664 €
- ✓ Produit de 5 journées de stages organisés en 2022 3.440 €
- ✓ Produit des repas à l'AG & aux stages reçus des participants 3.122 €

➤ Transferts de charges et abandons de créances pour 4.119 €

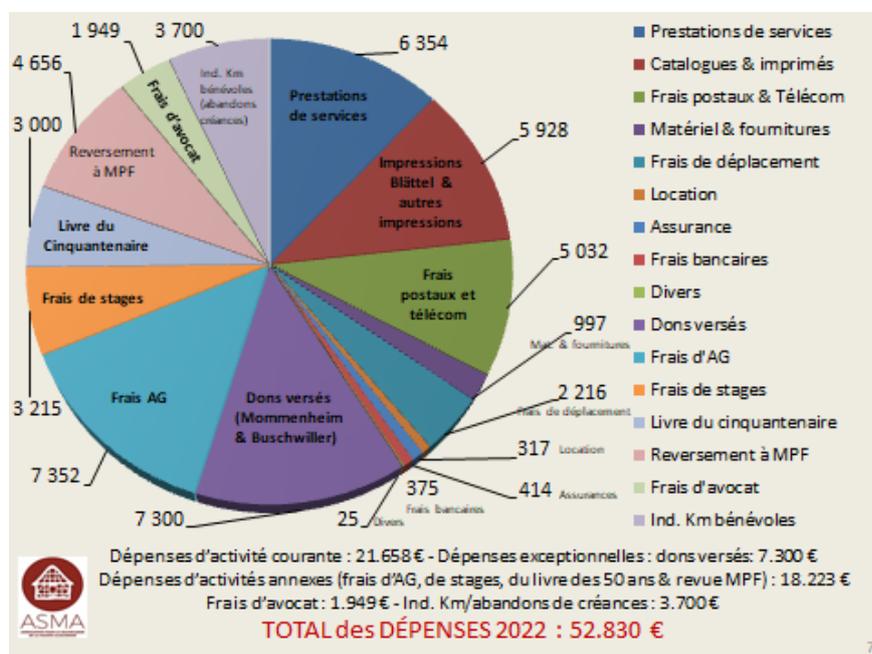
- ✓ Rachat par des membres du Comité de boissons non consommées lors de l'AG 2022 419 €

- ✓ Abandons de créances pour frais d'indemnités kilométriques engagés par des membres du Comité dans l'exercice de leur bénévolat
Ces abandons de créances font l'objet de l'émission d'un reçu fiscal conformément à la réglementation en vigueur 3.700 €

➤ Recettes reçues pour compte de tiers pour 4.776 €

- ✓ 199 adhérents de l'ASMA se sont abonnés à la revue MPF en 2022
L'ASMA ne prend aucune marge sur ces abonnements et reverse l'intégralité des sommes reçues de ses adhérents à Maisons Paysannes de France. 4.776,00 €

4.2 - Analyse des dépenses de l'exercice 2022 : 52.830 €



➤ Dépenses d'activité courante pour 21.658 € (41,0% du total des dépenses de 2022)

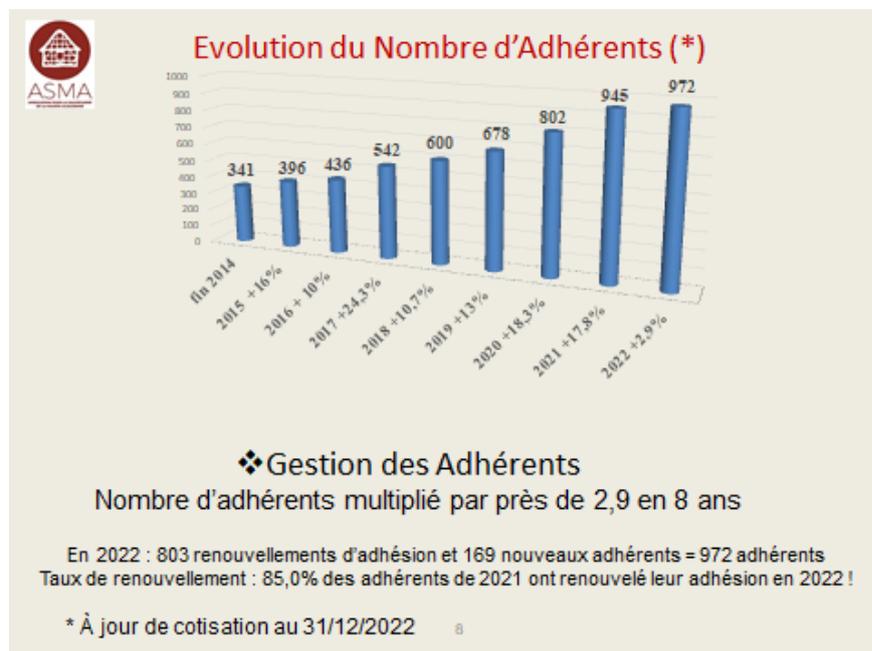
- Prestations de services : 6.354 €
- ✓ Mise en page réalisée en Alsace de notre revue papier annuelle « Blättel » 2022 de 48 pages, tirée à 3.000 exemplaires 2.550 €
(coût unitaire : 0,85 €)
- ✓ Maintenance annuelle et gestion du site asma.fr 1.820 €
- ✓ Licences annuelles d'utilisation de divers services informatiques : gestion de notre domaine internet, licence Microsoft, licence Mailjet pour l'envoi de notre lettre d'information bimestrielle « 'Blättele », licence d'utilisation du logiciel de comptabilité et abonnements à Zoom et à Vimeo 1.044 €
- ✓ Réalisation d'une vidéo sur les stages en avril 2022 940 €
- Impression par AGI-Imprimerie basée à Ingersheim de 3.000 exemplaires du Blättel 2022 (coût unitaire : 1,51 €) et des adresses sur les enveloppes de différents envois. 5.928 €

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais postaux : ligne téléphonique, réexpédition courrier depuis la boîte postale, frais d'envoi des reçus fiscaux, des courriers de carte de membre, de courriers divers, de timbres verts et du Blättel 2022 (envoi de 1.980 Blättel pour 1.948 €, soit 0,98 € l'unité) | 5.032 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel et fournitures administratives, frais de reproduction | 997 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacements divers pour réunions de Bureau | 2.216 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres frais : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Location local d'archives ✓ Assurance multirisques Association ✓ Frais bancaires ✓ Divers (cotisation annuelle à la FSHAA) | 317 € 414 € 375 € 25 € |
| <p>➤ <u>Dépenses exceptionnelles : 7.300 € (13,8% du total des dépenses de 2022)</u></p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dons accordés pour aide au financement des projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fondation du Patrimoine : restauration de l'ancienne grange d'îmière à Mommenheim ✓ Cercle d'Histoire Buchholz : sauvetage d'une maison datée de 1554 à Buschwiller (Sundgau) <ul style="list-style-type: none"> ○ don de l'ASMA pris sur ces fonds propres ○ reversement des dons reçus pour ce projet | 1.000 € 6.300 € 1.200 € 5.100 € |
| <p>➤ <u>Dépenses d'activités annexes pour 18.223 € (34,5% du total des dépenses de 2022)</u></p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais bruts de tenue de l'AG 2022 | 7.352 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de stage facturés par le formateur pour 5 journées de stage en 2022 (2.850 €) et frais de repas (remboursés en partie par les stagiaires (365 €) | 3.215 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Livre du Cinquantenaire » : rédaction de l'ouvrage pour un budget de 14.000 €. 2^{ème} acompte payé en décembre 2022 | 3.000 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reversement à Maisons Paysannes de France de 194 abonnements à la revue trimestrielle de MPF reçus des adhérents ASMA. Ces reversements sont couverts par des recettes équivalentes reçues des adhérents. L'ASMA reverse l'intégralité des sommes perçues à ce titre et ne prend aucune marge. A noter que les abonnements reçus en décembre de l'année N concernent les revues paraissant l'année N+1 et sont reversés à MPF en janvier de l'année N+1 | 4.656 € |
| <p>➤ <u>Frais de recours en justice pour 1.949 € (3,7% du total des dépenses de 2022)</u></p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Affaire démolition d'une maison à colombages par la commune à Spechbach-Le-Bas (68) : Recours contentieux déposé en septembre 2021. Provision sur honoraires d'avocat lors du dépôt de notre mémoire | |

- en réplique de celui de l'avocat de la commune 720 €
En attente de l'audience par le Tribunal administratif au jour de la rédaction de ce rapport
- ✓ Affaire démolition d'une maison à colombages à Hochfelden
Recours gracieux infructueux du 15/04/2022 1.229 €
- Indemnités kilométriques bénévoles pour 3.700 € (7,0% du total des dépenses de 2022)
- ✓ Dépenses engagées par des membres du Comité au titre des indemnités kilométriques pour frais d'utilisation d'un véhicule personnel pour les besoins des missions accomplies pour le compte de l'ASMA 3.700 €
Ces frais ne sont pas remboursés au bénévoles mais font l'objet d'un abandon de créances contre délivrance d'un reçu fiscal, procurant aux bénévoles une réduction d'impôts de 66% (Cf. § recettes « transferts de charges et abandons de créances »)

5 – Gestion des adhérents en 2022

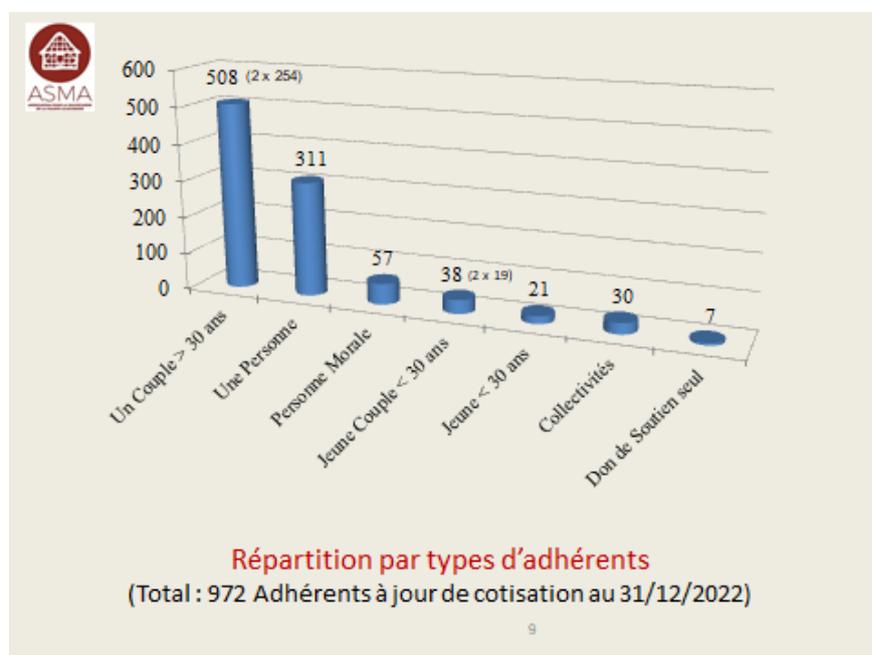
5.1 - Evolution du nombre des adhérents



- Sur les 8 dernières années, de 2015 à 2022, le nombre des adhérents à jour de cotisation est passé de 341 à 972 au 31/12/2022, soit une augmentation de 185%.
- Sur l'année 2022, nous enregistrons une légère progression du nombre des adhérents de 2,9%, bien moindre que celles des années antérieures !
- ✓ 803 adhérents, sur les 945 à fin 2021 ont renouvelé leur adhésion en 2022.
Le taux de renouvellement des adhésions était de 78% en 2017, 84% en 2018, 89% en 2019, 90,6% en 2020, 94,1 % en 2021 et a significativement diminué en 2022 à 85,0 % !
- ✓ 169 nouveaux adhérents ont rejoint l'ASMA en 2022.

Un immense merci à tous nos fidèles adhérents, anciens et nouveaux. Continuez à nous soutenir et à nous accorder votre confiance.

5.2 - Répartition des 972 adhérents à l'ASMA à jour de cotisation au 31/12/2022



➤ La répartition est la suivante :

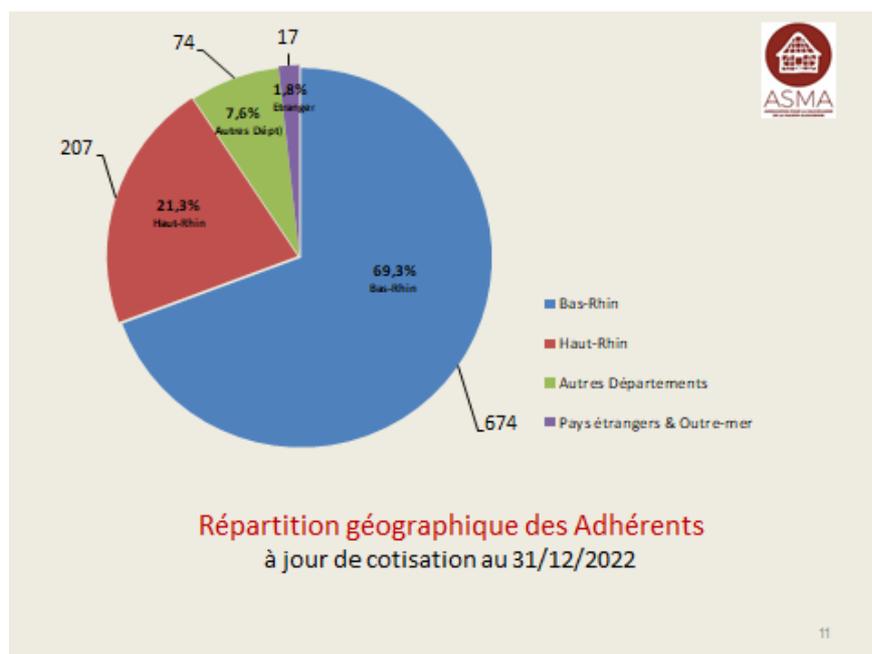
- ✓ 254 couples, soit 508 adhérents (244 couples en 2021)
- ✓ 311 personnes seules (315 en 2021)
- ✓ 57 personnes morales (62 en 2021)
- ✓ 19 couples de moins de 30 ans, soit 38 adhérents (16 jeunes couples en 2021)
- ✓ 21 jeunes seuls de moins de 30 ans, (18 en 2021)
- ✓ 30 communes* (21 en 2021) ont versé une contribution à l'ASMA
- ✓ 7 personnes (9 en 2021) ont versé un don seul, sans souhaiter adhérer pour autant.

Total : 972 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2022.

(*) Ce sont les communes de Bartenheim (68), Berstheim, Collectivité européenne d'Alsace, Drulingen, Durningen, Eckbolsheim, Eckwersheim, Frœschwiller, Holtzheim, Kilstett, Kolbsheim, Langensoultzbach, La Wantzenau, Lembach, Neuhaeusel, Nordhouse, Pfulgriesheim, Schiltigheim, Siewiller, Stetten (68), Truchtersheim, Willgottheim-Woellenheim, rejointes en 2022 par Bischwiller, Dachstein, Dalhunden, Dossenheim-sur-Zinsel, Oberhoffen-sur-Moder, Quatzenheim, Schnersheim, Stutzheim-Offenheim.

De nouvelles communes ont déjà adhéré à l'ASMA en 2023.

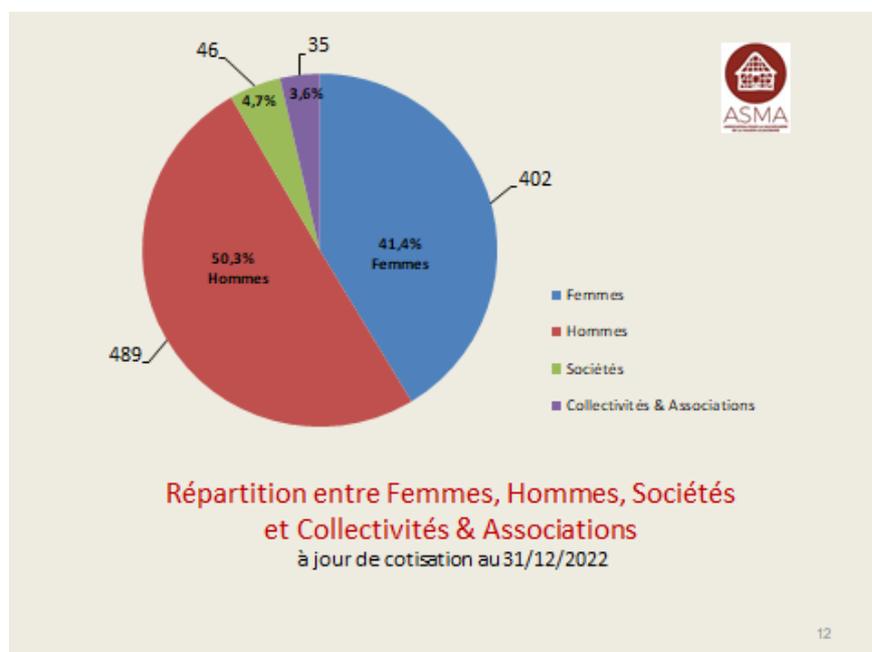
5.3 - Répartition géographique des adhérents en 2022



La répartition reste globalement stable par rapport à l'année précédente.

69,3% habitent le Bas-Rhin, 21,3% le Haut-Rhin, 7,6% dans le reste de la France et 1,8% résident à l'étranger (Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, République Tchèque, Italie, Hong Kong et Polynésie Française).

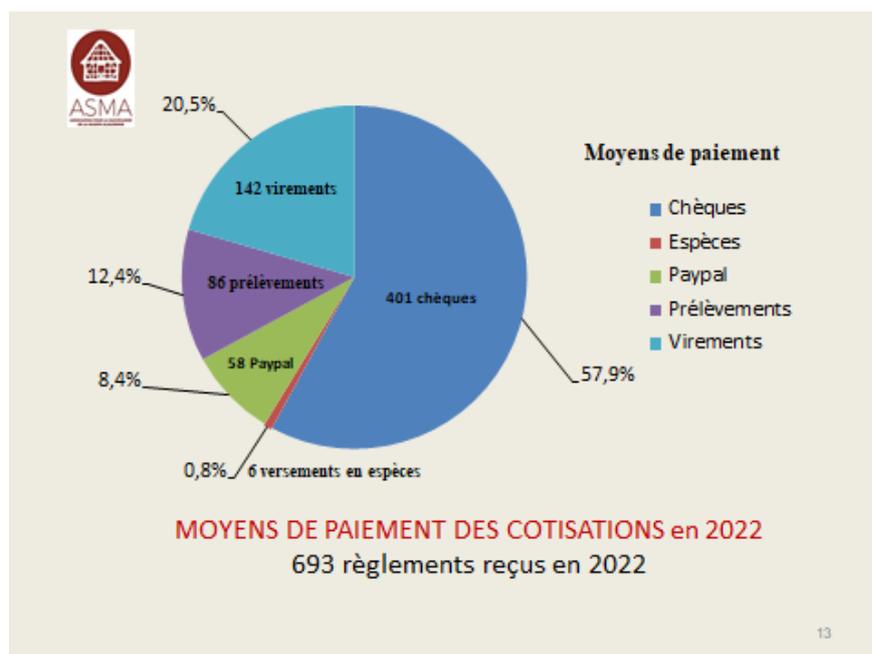
5.4 - Répartition entre Femmes, Hommes, Sociétés et Collectivités/Associations en 2022



La répartition en pourcentage reste globalement constante par rapport à l'année passée, avec néanmoins une progression de 0,9 points du nombre de femmes représentant 402 femmes contre 383 en 2021.

Ainsi, 41,4% sont des femmes, 50,3% des hommes, 4,7% des sociétés personnes morales et 3,6% des Collectivités et Associations.

5.5 – Moyens de paiement des cotisations en 2022



- 693 règlements (contre 642 en 2021, soit + 51) ont été reçus en 2022.

Le moyen de paiement préféré des adhérents reste le chèque mais l'on note chaque année une augmentation du règlement des cotisations par virement bancaire, qui est gratuit, contrairement aux paiements via Paypal !

Pour information, les commissions prélevées par Paypal sur les cotisations réglées à l'ASMA sont de 1,22 € pour une cotisation de 30 € (soit 4,06%), de 1,51 € pour une cotisation couple de 40 € (3,775%) et de 3,25 € pour une personne morale (soit 3,25%).

Ainsi :

- ✓ 57,9% (contre 59,7% en 2021) ont réglé leur cotisation par chèque
- ✓ 20,5% (contre 16,7% en 2021) ont fait un virement bancaire
- ✓ 8,4% (contre 10,4% en 2021) ont réglé leur cotisation par virement Paypal
- ✓ 12,4% (contre 12,9% en 2021) ont choisi le mode de paiement par prélèvement SEPA
- ✓ 0,8% (contre 0,3% en 2021) ont réglé leur cotisation en espèces

Tout adhérent à jour de cotisation peut, s'il le souhaite, poser des questions concernant nos comptes de l'exercice 2022 par mail à : contact@asma.fr ou lors de l'Assemblée Générale.

Jean-Paul Mayeux
Trésorier de l'ASMA (2017-2022)
10 mars 2023